

<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 15 MAI 2017 A 19 HEURES</b>
--

SOMMAIRE :

- 1) – ETUDE DIAGNOSTIC DE DECONNEXION DU PLUVIAL – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ;
- 2) – D.S.P. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ;
- 3) – REALISATIONS BUDGETAIRES ;
- 4) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille dix-sept, le quinze Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, M. MASSAU Thierry, M. DUBOIS Luc, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, M. LACHEREZ Guy, Mme ALIX Huguette, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMAND Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme VILAIN Catherine, Mme BOHIN Camille, Mme TRAULE Elisabeth, M. CHARLET Jean-Luc et M. GADOUX Alain-Xavier.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Suite au dernier compte-rendu, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMAND Jérôme tiennent à préciser qu'ils se sont abstenus.

M. LACHEREZ Guy s'étonne qu'une association ne puisse pas faire de bénéfice. Certaines associations contynaises ne sont pas en déficit et pourtant elles perçoivent une subvention communale. M. le Maire précise qu'une association peut faire un bénéfice mais ne peut alors prétendre à des fonds publics par le biais d'une subvention. L'aide publique doit rester à la hauteur du besoin financier permettant l'équilibre du budget associatif. La bonne gestion de l'Association de Pêche n'est pas remise en cause, mais compte tenu de l'épargne de celle-ci le versement d'une subvention est impossible.

A la demande de M. LACHEREZ Guy, le paragraphe sur ce sujet figurant sur le dernier compte-rendu est supprimé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

### **I – ETUDE DIAGNOSTIC DE DECONNEXION PLUVIALE ET DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU :**

M. le Maire présente à l'assemblée les devis établis par le bureau EVIA pour l'étude diagnostic de déconnexion du pluvial sur Conty. Il est rappelé que cette déconnexion est indispensable dans le centre bourg avant d'entamer les travaux d'aménagement.

La proposition concernant l'étude pour le centre bourg s'élève à 13 487.50 €uros H.T. et la proposition pour l'ensemble de la Commune (divisée en 4 quartiers) s'élève à 24 937.50 €uros H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer l'étude diagnostic de déconnexion pluviale pour l'ensemble de la Commune, de retenir le devis EVIA pour un montant de 24 937.50 €uros H.T. et sollicite une subvention à hauteur de 50% de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

## **II – DSP EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire informe l'assemblée que la convention de délégation de service public pour l'eau potable se termine le 31 décembre 2017 et la convention pour l'assainissement le 30 juin 2018. De plus, d'ici 2018, voir 2020 au plus tard, ces compétences seront intégrées au niveau de l'intercommunalité.

Ne connaissant pas les délais de transfert des compétences eau potable et assainissement, M. le Maire a demandé à l'AMEVA d'étudier la possibilité, dans un premier temps, de prolonger par avenant la durée de ces deux conventions jusqu'au 31 Décembre 2018.

Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal lorsque nous aurons reçu les éléments administratifs, techniques et financiers de cette prolongation.

M. GOUDEMAND Jérôme craint que la Commune perde la main sur le tarif de l'eau du fait du transfert de ces compétences sur la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

M. RENAUX Jean-Michel espère que ce transfert sur une structure de cette importance permettra de diminuer le prix de l'eau et de l'assainissement.

## **III – REALISATIONS BUDGETAIRES AU 15 MAI 2017 :**

Au niveau de la section de fonctionnement, 31% des dépenses et 38 % des recettes ont été réalisées.

Suite à l'interrogation de M. LACHEREZ Guy concernant l'article budgétaire 758, M. le Maire rappelle que le budget est prévisionnel et que les estimations sont basées sur les réalisations de l'exercice précédent. Certains écarts peuvent donc être constatés sans remettre en cause l'équilibre financier du budget.

En ce qui concerne les crédits prévus pour l'entretien des bâtiments, article 61522, M. le Maire rappelle à M. LACHEREZ Guy qu'il avait souhaité lors de la Commission des Finances diminuer ces crédits. Le principal est d'obtenir un équilibre au niveau du chapitre budgétaire.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe l'assemblée de la fermeture du bureau de Poste tous les jeudis après-midis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

D'autre part, il regrette le faible fonctionnement de la Maison des Services Publics installée à la Poste depuis un an et pense que le manque de confidentialité y est pour quelque chose. Mme ALIX Huguette regrette le manque d'information sur ce service. Il est rappelé qu'une information a été insérée dans le bulletin municipal et que la presse s'est fait le relais de ce nouveau service.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse rappelle que les riverains de la rue du Hamel ont demandé l'installation d'un panneau pédagogique. M. le Maire informe l'assemblée que les services du Conseil Départemental s'est rendu sur place et a considéré que ce matériel n'aurait aucun impact. M. le Maire

suggère à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse que les riverains lui adressent un courrier écrit qui sera transmis aux services chargés des routes départementales.

De plus, il est rappelé que cet aménagement n'est pas prévu au budget communal.

M. BERNARD André a participé récemment à la commission d'accessibilité. Le dossier présenté par la Poste a été une nouvelle fois rejeté, il conviendrait d'envisager un accès pour les personnes à mobilité réduite par le parking car l'installation d'une rampe sur l'avant est impossible.

M. LACHEREZ Guy signale qu'une partie des trottoirs rue Henry Dunant est difficilement praticable car les haies des riverains envahissent celui-ci et obligent les piétons à descendre sur la route. M. le Maire demandera aux intéressés de procéder à la taille de leurs haies.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée de l'acquisition d'un tracteur au prix de 21 000 €uros TTC et rappelle qu'il avait été prévu au budget 25 000 €uros TTC.

Les travaux d'aménagement sur la zone rue de la Gare sont en route. Pour le bouclage entre la rue de la Ligue et la rue du Hamel, une canalisation passera sous le tour de ville.

Mme RONGIER Marie-Laure remercie les personnes qui ont assurés les fonctions de signaleurs lors de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » le 12 mai dernier.

Elle rappelle également les prochaines manifestations communales : la rèderie le 23 Mai, la fête des voisins le 26 Mai et le passage du Tour de la Somme le 21 Mai.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.10.